

SEANCE DU 16 JUILLET 2009

20 H 30

Président : Michel PRIOLLAUD, maire

Présents : BACQUEY – BERTHEAU – THOMAS – CAPDEVIELLE – SABOUREUX – BARREAU – MAYE – SALVANET – LAGARDERE – LESCOUTRA – LAVIGNE – VIALARD – DAUBIGEON – MEYRE –

Absents : CHANFREAU (pouvoir à PRIOLLAUD) – BOUCHET (pouvoir à VIALARD)
POURQUIER – JOLIBERT

Secrétaire de séance : Nathalie LAGARDERE

Le compte rendu de la séance du 28 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

Cérémonies commémoratives du 16 juillet 2009

Monsieur le maire débute la séance en donnant lecture du message de Mr Hubert FALCO, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants à l'occasion des cérémonies célébrant la journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage au « Justes » de France.

Mr le maire demande une minute de silence.

ORDRE DU JOUR :

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE : 2009-010

Mr le maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres concernant le confortement du chemin de Capdet – le renforcement du chemin de Libardac – la mise en sécurité du CD 1215.

Vu le nouveau codes des marchés publics

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre du 18 mai 2009

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'autoriser Mr le maire à signer les marchés suivants :

- **Confortement du chemin de Capdet**, le montant du marché s'élève à 133 776.10 € H.T, ce marché a été attribué à l'entreprise SANZ T.P
- **Renforcement du chemin de Libardac**, le montant du marché s'élève à 49 200.00 € H.T, ce marché a été attribué à l'entreprise SARL DOC TP
- **Mise en sécurité du CD 1215**, le montant du marché s'élève à 118 917.57 € H.T, ce marché a été attribué à l'entreprise SANZ T.P

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

CREATION DE POSTE : 2009-011

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Vu l'avis FAVORABLE de la commission administrative paritaire du 24 juin 2009 Mr Francis GUIONET bénéficie d'un avancement au grade de BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

1 – la création d'un emploi de **BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE** à temps non complet (quotité 12/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2009.

- Vu l'attestation d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de REDACTEUR TERRITORIAL (promotion interne – sans condition d'examen professionnel) de Mme Jacqueline RAYMOND

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

2 – la création d'un emploi de **REDACTEUR TERRITORIAL** à temps complet (quotité 35/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2009

- Vu l'attestation d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'ATTACHE (promotion interne) de Mme Aline CARRERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

3 – la création d'un emploi d'**ATTACHE** à temps complet (quotité 35/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2009.

- Vu l'augmentation de la population, de ce fait le nombre toujours croissant d'enfants scolarisés et inscrits au restaurant scolaire, il devient nécessaire de créer un poste d'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE afin d'assurer l'entretien des locaux scolaires et le service au restaurant scolaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

4 – la création d'un emploi d' **ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} classe** à temps partiel (quotité 27/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2009.

De modifier ainsi le tableau des emplois.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

MODIFICATION DU P.L.U :

Mr le maire donne la parole à Katia VIALARD qui informe l'assemblée de l'avancement des travaux de modification du PLU. Elle présente les grandes lignes de la modification à savoir :

Les modifications portent sur le règlement écrit de la commune et notamment concernant les zones UA, UB et 1AU.

Les articles du règlement sont modifiés ou améliorés afin de permettre l'entretien des fossés (recul imposé de 4 mètres lorsque la limite de propriété est un fossé).

Le recul sur voie est modifié, si le terrain est desservi par une route départementale un recul de 10 mètres par rapport à l'alignement sera imposé. Actuellement un recul de 10 mètres est imposé par rapport à l'axe de la route départementale.

Le coefficient d'occupation des sols est revu en zone UA et UB, un COS de 0.50% (UA) et 0.40% (UB).

L'aspect extérieur (couleur d'enduit) : on rajoute, les couleurs vives et brillantes sont interdites.

Les notions de développement durable sont incorporées de manière à pouvoir autoriser la pose de panneaux solaires ou de panneaux photo voltaïques sur les toitures. Actuellement, le règlement n'autorise que les tuiles.

Le dossier présentant la modification doit être constitué afin d'être soumis à enquête publique. Ce dossier doit être notifié avant ouverture de l'enquête aux personnes publiques associées.

Monsieur le maire doit saisir le tribunal administratif, un mois au moins avant l'ouverture de l'enquête, afin qu'il désigne un commissaire enquêteur.

QUESTIONS DIVERSES :

- **INAUGURATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL** : cette inauguration ne pourra pas avoir lieu avant fin septembre 2009. Dès la réception des travaux, les salles réservées aux associations pourront être mise à disposition.
- **ASSAINISSEMENT « Domaine du Tris »** : Mr le maire fait part à l'assemblée du problème rencontré au niveau de l'assainissement du lotissement « Domaine du Tris » le promoteur n'a pas réalisé les branchements électriques de ce fait la pompe de relevage ne fonctionne pas, pour remédier à cela VEOLIA a installé un groupe électrogène mais ce n'est qu'une solution provisoire. De plus le promoteur est injoignable. Mr le maire est entrain d'essayer de régler la situation.
- **PUIITS PLACE DE LIBARDAC** : démoli par un tiers lors d'un accident (ce tiers qui n'a pas laissé d'adresse) la commune a trouvé une buse et les travaux vont être entrepris dans les meilleurs délais.

- **TROU DANS LA CHAUSSEE en face de chez Mr BLANC** : les employés municipaux ont réparé cette dégradation.
- **TELETHON** : Mr le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour l'organisation du Téléthon les 5 et 6 décembre 2009, il a répondu favorablement et sollicite la mobilisation de tous pour cette manifestation.
- **COURRIER DE Mr LUCEYRAN** nous informant de son départ de la D.D.E de Lesparre et nous adressant ses remerciements pour les bonnes relations qui ont animées nos collaborations de travail depuis 2005.
- **LETTRÉ DE Mr Jean-Louis CHATELIN** au sujet du mauvais état de la chaussée au niveau de son habitation (plaque France Télécom).
- **COURRIER DE Mr Eric SEGOUIN** Inspecteur de l'Education Nationale depuis septembre 2003 qui nous informe de sa mutation et nous remercie très sincèrement de la confiance que nous lui avons témoignée, facilitant ainsi l'action concertée au service de l'amélioration des parcours scolaires des jeunes. Mr Philippe MORISSET a été nommé sur ce poste.
- **PETITION DES RIVERAINS DU CHEMIN NEUF** demandant de limiter la circulation sur cette chaussée à 30 km/h et de prévoir l'installation de ralentisseurs. Ce dossier sera étudié par la commission des routes.
- **COURRIER DU SECTEUR PASTORAL DE CASTELNAU DE MEDOC** sollicitant la commune pour un nettoyage complet suite aux travaux de rénovation intérieurs, l'opération a été réalisée en début de semaine.
- **LETTRÉ DE Mr et Mme Philippe DELMAS** nous demandant d'intervenir auprès de Mrs CORNU et TURQUETY afin qu'ils entretiennent le terrain qui jouxte leur propriété.
- **ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT « Les Vignes de Libardac »** demande de rétrocession des réseaux (voirie, assainissement, électricité) avec conservation de pleine propriété de gestion et d'entretien des espaces verts. Après de nombreuses discussions la décision sera reportée.
- **REORGANISATION FONCIERE** : Mr le maire informe l'assemblée que les plans de la réorganisation foncière de Listrac-Médoc et de Saint Laurent de Médoc sont définitifs. Ils seront déposés en mairie le 10 septembre 2009, simultanément, le procès-verbal de la réorganisation foncière sera publié à la conservation des hypothèques de Bordeaux. Tous les litiges ont été réglés.
- Monsieur le maire donne lecture des remerciements de la famille de Francis GUIONET pour le décès de leur mère.
- Mr Christian THOMAS adjoint responsable de la commission des bâtiments communaux demande l'intégration de Mme Sandrine DAUBIGEON dans sa commission, accord unanime des conseillers.

La séance est levée à 22 heures.